



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	ECUREUIL AS 350 B3 - F-HPVG	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	REFUGE VALLONPIERRE ET PIGEONNIER	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
07/06/2018	GIOBERNEY	REFUGE VALLONPIERRE	10		2	10 CHARGES + 2 Rotations pax
07/06/2018	GIOBERNEY	REFUGE PIGEONNIER	6		1	6 CHARGES + 1 Rotation pax

### Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N° 233 / 2018

à Gap, le 29/5/ 2018

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE secteur VALGAUDEMAR